

DECRET N° 2023 - 690 du 30 juin 2023  
portant inscription au tableau d'avancement des officiers  
de la police nationale au titre de l'année 2023 et nomination  
pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.


LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Visas :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la police nationale ;
- Vu la loi n°12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale ;
- Vu le décret n°2013-198 du 21 mai 2013 portant avancement dans la police nationale ;
- Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1851 du 30 septembre 2022 portant organisation des intérim des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur de la décentralisation et du développement local ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE COMMANDEMENT,

DECRETE :

  
DGARH/MIDDLE

  
DGFE/MIDDLE

